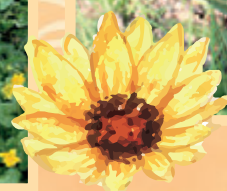


en direct

Bulletin municipal n° 91
Mars 2021

Arrivée du printemps à Vignoc



mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc
T. 02 99 69 82 46 - F 02 99 69 86 94
mairie.vignoc@orange.fr

En cas d'urgence : 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné.

périodes scolaires

ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

vacances scolaires

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

Infirmière libérale

Mme LELAY Yolande - La Trubailière
35360 VIGNOC - T. 02 99 69 83 37

Assistante sociale

Contacter le CDAS, de St Aubin d'Aubigné
T. 02 99 02 37 77 du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Point Poste

Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

Numéros urgences

Pompiers départementaux	18
Pompiers de Gévézé	02 99 69 02 02
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Hédé	02 99 45 45 61
SAMU-Médecin de garde	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Allo Enfance maltraitée	08 00 05 41 41
SIDA info services	08 00 84 08 00
SOS viols	08 00 05 95 95
Chenil service - SACP	02 99 60 92 22

Déchetterie de Tinténac

lundi : 14h-17h*
mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :
9h-12h / 14h-17h*
*Heure d'hiver : fermeture 17h
Heure d'été : fermeture 18h
Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars,
horaires d'été du 1er avril au 31 octobre.
En cas de jour férié, les déchèteries sont
fermées.

Bibliothèque horaires d'ouverture

Lundi : 18h-19h / Mardi : 16h30 -18h
Mercredi : 16h30-18h / Vendredi : 17h-18h30
Samedi : 10h30-12h
T. 02 99 69 82 37 / bibliotheque@vignoc.fr



édito

Chères Vignocoises, Chers Vignocois,

Les photos de la page de couverture de ce Vignoc en Direct annoncent l'arrivée du printemps et nous laissent espérer des jours meilleurs.

Nos associations, qui pratiquent habituellement en salle, sont toutes à l'arrêt dans l'attente d'une reprise des activités post-Covid.

L'éducation de nos jeunes mobilise. Des travaux de réflexion sont menés en associant l'ensemble des acteurs du secteur : élus, enseignants, associations et administration. Améliorer le fonctionnement des services, et offrir à tous les meilleures chances de développement, c'est notre objectif majeur. La construction du nouveau PEDT (Projet Educatif De Territoire) et la réorganisation de l'accueil périscolaire sont détaillées dans les pages qui suivent. Parallèlement, notre projet de réaménagement de l'espace Ecoles- Mairie avance bien. Nous en sommes à la phase « Appel d'offre » pour choisir un programmiste dont la mission sera de préparer le choix de l'architecte pour la construction de la nouvelle école maternelle. Cette étape est cruciale pour libérer des locaux permettant un fonctionnement plus fluide du périscolaire.

Vous pouvez constater que la partie « Tertre » de la ZAC du Vallon des Fresches commence à prendre tournure. Pour faciliter l'accès au bourg de ce nouveau quartier, il est nécessaire de procéder à des aménagements de voirie dans la Rue du Pont, vous trouverez les détails de ces derniers dans les pages de ce bulletin.

VIGNOC avance, se modernise, pour mieux accueillir ses nouveaux habitants à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre village.

Je vous souhaite à toutes et tous le meilleur pour les semaines qui viennent.

Daniel Houitte
Maire de Vignoc



Les articles pour le prochain
bulletin doivent nous parvenir
pour le **1^{er} juin 2021**
à mairie.vignoc@orange.fr



vigilance

DELIVRANCE ACTES D'ETAT CIVIL
Toute délivrance de copies et d'extraits
d'actes d'état civil **est gratuite** ainsi que la
délivrance d'un extrait du casier judiciaire.
On ne doit pas vous demander d'effectuer
un règlement par carte bancaire lors
d'une demande en ligne.

CCAS

Suite à la démission de Mme Françoise Lefeuvre, les membres du CCAS ont élu une nouvelle vice – présidente à l'unanimité : Mme Laurence Blaise.

En raison de la crise sanitaire, les membres du CCAS ont pris la décision collégiale de reporter le repas de début d'année offert aux aînés de 70 ans et plus. Nous espérons que la situation sanitaire s'améliore et que ce moment de rencontre et de convivialité puisse avoir lieu lors de la Semaine bleue prévue à l'automne 2021.

Plusieurs membres du CCAS sont allés à la rencontre des seniors dans le plus strict respect des mesures barrières pour faire un point de veille sanitaire et faire un focus sur la vaccination. Ces visites, en plus de moments d'échanges, ont été l'occasion d'offrir à nos aînés des paquets de gâteaux fabriqués à Vignoc.

Le CCAS a accompagné plusieurs personnes sur le dernier trimestre et poursuit l'élaboration de ses projets d'animation : la Semaine bleue en lien avec le Conseil des Sages, les actions de prévention en lien avec le CLIC de l'Ille et l'Illet. Nous avons proposé en février 2021 des ateliers gratuits en liaison téléphonique ou par visio conférence sur le bon usage du médicament et sur la mémoire. Un prochain thème pourrait être la sophrologie avec 3 ateliers sur le pied et 3 ateliers sur le dos. En ce qui concerne les projets inter générationnels, il est trop tôt pour y penser... Espérons que 2022 soit plus propice pour relancer cette dynamique.

Dates à retenir

Dimanche 18 avril 2021 au four à pain de 10 h à 13 h, ateliers participatifs de réparation vélo et troc aux plantes



03

BESOIN INFORMATIQUE?

Vous désirez vous familiariser avec un ordinateur ou approfondir vos connaissances en informatique ?

Une association est là, avec ses bénévoles, pour vous proposer son aide, à votre domicile et sur votre propre matériel.



Les cours particuliers sont efficaces car ils permettent de répondre aux demandes individuelles et précises en s'adaptant aux besoins de chacun.

Voici une bonne façon de rompre l'isolement tout en s'initiant ou en approfondissant ses connaissances en informatique !

Prix associatifs – jours et horaires à définir à la première entrevue. N'hésitez pas, cela ne vous engage à rien.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à téléphoner au **07 72 30 21 39**.

Elaboration du PEDT

Depuis novembre 2020, la commune de Vignoc travaille à l'élaboration de son PEDT (Projet Educatif De Territoire). Il sera mis en place à la rentrée de septembre.

Le projet éducatif territorial est élaboré à l'initiative de communes et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire. Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Calendrier du PEDT

Novembre 2020

- Recrutement d'une Coordinatrice
- Réunion d'information avec le Groupe d'Appui Départemental (GAD)

Décembre 2020

- Questionnaire en ligne aux familles et aux acteurs éducatifs du territoire
- Diagnostic de territoire

Janvier 2021

- Rencontre avec les instances du GAD
- Rencontre avec les équipes enseignantes maternelle et élémentaire
- Synthèse des questionnaires

Février 2021

- Phase d'écriture et envoi au GAD pour validation de la démarche
- Questionnement sur les problématiques et enjeux éducatifs auprès des différents partenaires

Mars - Avril

- Communication par plaquette aux partenaires
- Retour du GAD
- Recherches des convergences éducatives
- Rencontre et échanges avec les enseignants, les animateurs, les intervenants, les familles et les agents

Mai

- Communication aux partenaires
- Partage des documents pour élaborer collectivement les actions et critères d'évaluation
- Echanges et présentation des travaux collectifs
- Phase d'écriture et mise en forme

Juin

- Envoi du projet final au GAD

Septembre

- Mise en place du PEDT pour 3 ans
- Rencontre du comité de pilotage regroupant des représentants des divers groupes de partenaires

Un déjeuner : comme au restaurant / des temps récréatifs animés

En fin d'année 2020, un diagnostic a été effectué sur le temps méridien. La première partie de ce diagnostic s'est appuyée sur des éléments d'observations : trajets, contraintes sanitaires, temps, matériel, locaux... La seconde a consisté à questionner les enfants et les partenaires municipaux sur leurs envies et leurs besoins. Afin de répondre au mieux à diverses problématiques soulevées, nous avons envisagé diverses actions qui sont présentées ci-dessous.

Janvier à février

Echanges avec l'équipe du temps méridien pour :

- affiner les besoins de formation : certains agents ont commencé à en bénéficier.
- clarifier les canaux de communication et envisager les actions à mener pour la suite.



Le déjeuner est à présent servi aux enfants installés sur des tables de quatre maximum. L'impact sur le bruit a été apprécié, les enfants n'étant plus dans le besoin de crier pour se faire entendre. Par ailleurs, le service par table de 4 a favorisé l'individualisation du temps de repas. Les plats sont servis au rythme de la table.

Mars à avril



Le jeudi 11 mars a eu lieu le premier atelier auprès des CM2. Créé en partenariat avec Madame Pascale RIVOALLAN de la bibliothèque municipale, cet atelier de 30 minutes autour **des livres dont nous sommes les héros** a pour objectifs de

favoriser la coopération entre enfants et permettre l'appréciation du livre. Cet atelier sera reconduit jusqu'aux vacances d'avril.

Notre ambition est d'élargir progressivement ces activités à d'autres jours de la semaine.

En parallèle, une mutualisation de matériel avec l'école élémentaire permet aux enfants d'utiliser des jeux sur la cour pendant la pause méridienne. Une commande de matériel va permettre de participer à des tournois de molkky, de créer des fresques au sol et de retrouver des jeux collectifs. L'objectif de ces animations est de proposer aux enfants des animations afin que le temps méridien soit très agréable et apprécié malgré les contraintes sanitaires imposées par le protocole en cette période de pandémie.

Lorsque le protocole sanitaire sera levé, une restauration en deux services ou une mise en place d'un self seront étudiées.

Bâtiments / Voirie

Modification du transit dans le bourg

Par arrêté du 17 février, la rue du Pont sera désormais interdite à la circulation pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, sur la section comprise entre la RD 637 et le n° 9 de la rue du Pont.

L'interdiction concerne également les véhicules de plus de 3,5 tonnes, en transit, du Pont, via la traversée du centre bourg, jusqu'à l'intersection du rond-point de la route de Langouët.



05



Point travaux Le Pont

La rue du Pont est interdite à la circulation depuis le 22 février et jusqu'au 30 juillet. Seul l'accès des riverains et au chantier du Vallon des Fresches est autorisé. Une déviation est mise en place pour tous les véhicules via la route départementale 637, la rue du Pont sur une portion et la rue du Tertre.

Outre l'effacement des réseaux, confié au syndicat départemental d'énergie, la rue va bénéficier d'un embellissement complet sur la voirie, les trottoirs, les bordures et l'éclairage public.

Le stationnement sera également interdit pendant toute la durée des travaux.

Lingettes dans le réseau d'eaux usées

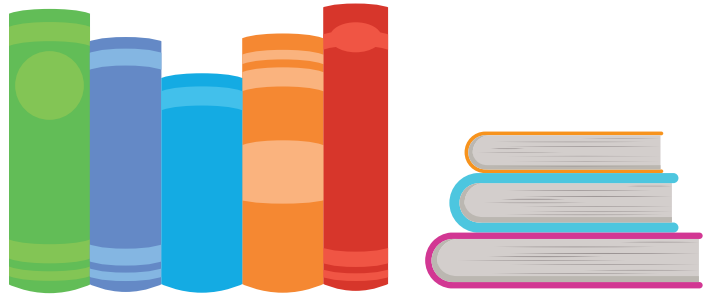
L'exploitant VEOLIA nous informe de la présence importante et récurrente de lingettes désinfectantes jetables qui bouchent le réseau EU de VIGNOC au niveau du débitmètre installé à proximité de l'ancienne déchetterie verte. Toutes les eaux usées des raccordés de Vignoc arrivent à cet endroit.

Il est rappelé qu'il est interdit de jeter les lingettes (même « biodégradables ») dans les toilettes car elles doivent être jetées à la poubelle avec les ordures ménagères.

Les lingettes sont un fléau pour les canalisations. Elles représentent 23 kg de déchets par an et par personne (source WWF).

Elles s'agglomèrent entre elles dans les canalisations et pompes, et s'y accumulent jusqu'à former des bouchons empêchant la circulation des eaux usées et entraînant des refoulements d'égouts dans les bâtiments. Les opérations de débouchage sous domaine public restent à la charge de l'exploitant VEOLIA.

Les opérations de débouchage sous domaine privé restent à la charge du privé.



Bibliothèque

Un p'tit conseil de lecture

La grande course de Flanagan de Tom McNab, aux éditions Autrement, paru en 2012, (ré-édition)

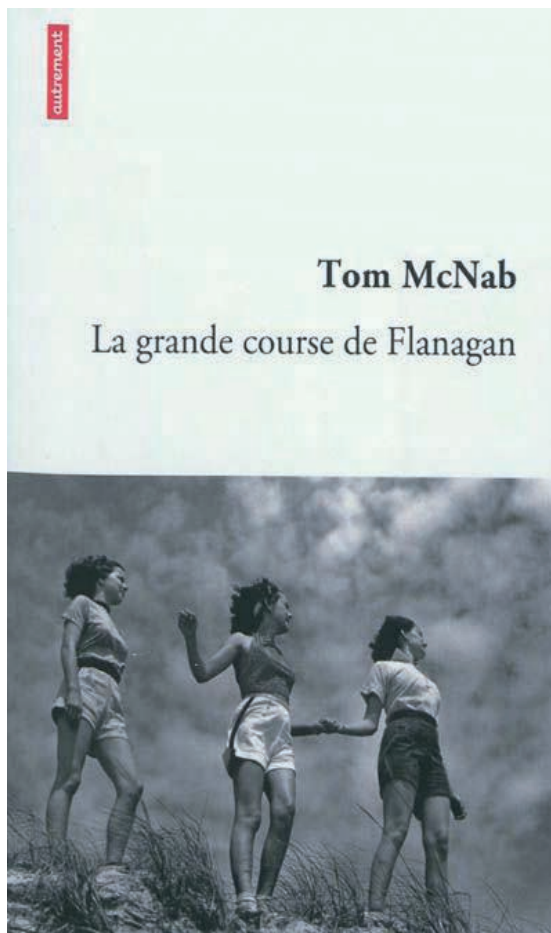
Bien sûr ce livre n'est pas tout récent, mais puisqu'il semble que de nombreuses personnes se soient mises à courir depuis le premier confinement, voilà une histoire qui pourrait vous intéresser ! Elle s'inspire d'une course à pied réelle qui relie Los Angeles à New-York, soit plus de 5000 km... Cette course de fond incroyable a été organisée une dizaine de fois entre 1928 et 2012. Les différentes éditions ont duré entre 64 et 84 jours. Et si la première course rassemblait près de 200 participants, seulement 4 ont tenté leur chance en 2012. Cela donne une idée de la difficulté de l'épreuve.

Le roman de Tom McNab évoque une édition imaginaire de cette course, en 1931, sur fond de crise économique

et de prohibition. Le livre nous parle de l'organisation de l'épreuve, de la vie des participants et de leurs motivations. Il donne par ce biais une image des Etats Unis durant la crise de 1929. L'auteur, ancien athlète, nous montre aussi comment des êtres humains parviennent à se dépasser à ce point.

Et pour ceux qui ne voudraient pas s'attaquer aux 600 pages de *La grande course de Flanagan*, il y a le roman *Aussi loin que possible* d'Eric Pessan, paru en 2015 aux éditions Ecole des Loisirs. Il raconte l'escapade de deux jeunes collégiens qui partent en courant, sur un coup de tête, pour échapper à leur quotidien. Ce livre offre une belle bouffée d'air frais et est accessible dès 13 ans.

06



“Copyright Autrement, 2012” et “Copyright Ecole des Loisirs, 2015”

Vignoc sous la neige



SMICTOM VALCOBREIZH : le mode de calcul de la redevance évolue

Pour les habitants de l'ancien SMICTOM d'Ille-et-Rance, la redevance est désormais adossée à la composition des ménages avec une incitation à présenter son bac moins de 26 fois par an. Une ristourne incitative pour bon geste environnemental d'un montant de 10 € sera attribuée automatiquement en 2021 à l'ensemble des ménagers qui bénéficieront de la nouvelle grille tarifaire. Pour y prétendre en 2022, ils devront cependant, dès 2021, présenter moins d'une fois sur deux leur bac d'ordures ménagères (26 levées maximum par an).

Ci-dessous les tarifs 2021 :

TARIFS DE CONVERGENCE			
SITUATION		REDEVANCE 2021	REDEVANCE 2021 AVEC RISTOURNE INCITATIVE*
1 OCCUPANT	1 COLLECTE/SEMAINE	105 €	95 €
2 OCCUPANTS	1 COLLECTE/SEMAINE	153,20 €	143,20 €
3 OCCUPANTS ET +	1 COLLECTE/SEMAINE	205 €	195 €
RÉSIDENCES SECONDAIRES		121 €	121 €

* La ristourne incitative, la première année, sera attribuée à tous les habitants du secteur Ouest (ex-SMICTOM d'Ille et Rance).

Le remplacement d'un bac est facturé 100 € par bac :

- en cas de disparition ou de dégradation, lorsque l'usager ne fournit pas un procès-verbal de dépôt de plainte,
- en cas d'utilisation non-conforme d'un bac par l'usager.

X

NOUVEAU

AU REVOIR LES SACS BONJOUR LES BACS

À partir du
21 avril 2021
jusqu'à mi-juillet

3 300 000
de sacs jaunes
en moins
par an

Que des avantages !
C'est plus propre et
c'est mieux pour les agents

35 000
bacs pour équiper
le territoire

NOUVEAU

JE TRIE SANS HÉSITER !

Dès réception
de votre **bac jaune**

**EN VRAC
DANS LE BAC**

**Ça simplifie la vie :
tous les emballages
se trient !**

Plus d'informations sur www.consignesdetri.fr

Le GPAS (Groupe de pédagogie et d'animation sociale) Val d'Ille-Aubigné est une association implantée sur le territoire du Val d'Ille depuis 2008 et sur l'ensemble du Val d'Ille-Aubigné depuis 2 ans, soit 19 communes. Ses actions sont à destination des adolescents de 12 à 18 ans habitant sur ce territoire.

Le GPAS est composé d'une équipe de 3 pédagogues permanents : Adeline, Charly et Noémie. Sans local d'accueil, les pédagogues sillonnent le territoire en voiture, à vélo, à pied pour se faire connaître des adolescents et de leur famille et plus largement des habitants et des acteurs locaux.

Vous pouvez ainsi les voir, lors :

- d'organisation d'animations gratuites sur la commune (jeu de piste, jeux collectifs, cuisine dans la rue, installation avec une boîte aux lettres...),
- de déambulation sur l'espace public, devant le collège ou à la sortie des bus scolaires pour rencontrer des jeunes (faire connaissance, annoncer une animation ou récolter des idées de jeux),
- de réunions dans les cafés du territoire.

Afin de créer une dynamique et fédérer les habitants autour de centres d'intérêts communs, les pédagogues multiplient les interactions et proposent des jeux à destination des jeunes et de l'ensemble des habitants.

Les adolescents rencontrés par les pédagogues qui souhaitent adhérer à l'association, peuvent ensuite participer à des activités toute l'année (en périodes scolaires et pendant les vacances).

L'adhésion coûte 2 euros puis le prix des activités varie entre 1,50€ et 3€. Les activités de découverte sont des invitations à sortir de chez soi, en petit groupe (de 3 à 6 jeunes) accompagnés d'un pédagogue pour aller explorer, apprendre et découvrir de nouveaux univers.

Ainsi, il peut s'agir de s'initier à une activité sportive, rencontrer un professionnel, visiter les coulisses d'une salle de cinéma ou encore être bénévole pour un festival. Ces activités sont imaginées à partir des multiples possibilités du territoire et des nombreux centres d'intérêts des jeunes. Pour ces sorties, le transport est assuré par un des pédagogues qui vient chercher les jeunes à leur domicile puis les y ramène à la fin de l'activité. Cela permet de maintenir un lien avec les familles et que la mobilité ne soit pas un frein à la participation.

Vous êtes curieux ? Vous voulez plus d'informations, nous rencontrer ?

www.facebook.com/gpas.dille
www.gpas.fr
 06 89 25 55 05 (Noémie)
valdilleaubigne@gpas.fr



NAISSANCES

Maylanne LEMOUSSE SUBERCHICOT
 8 allée des Grandes Guérinais, née le 7 décembre 2020

Anaëlle FONTAINE
 6 la Trubailière - née le 21 décembre 2020

Maël POCARD
 2 allée des Faisans - né le 21 décembre 2020

Jade BAUDRIER
 24 bis rue de la Poste - née le 25 décembre 2020

Léna THEVEUX
 4 Impasse des Pommiers - née le 7 janvier 2021

Camille GUILLOUX
 32 la Hersonnais - né le 19 janvier 2021

Louane LECARPENTIER
 6 rue de Trémusson - née le 6 février 2021

Augustine CHAILLOU
 24 le bas Ranson - née le 20 février 2021

Servane GICQUEL
 9 rue du Pont - née le 20 février 2021

Youenn SALMON
 1 la Trubailière - né le 24 février 2021

Noah GUILLEMEINEAU
 17 rue Jullien Battais - né le 28 février 2021

DECES

Pierre RENAULT
 4 Allée des Noisetiers - le 17 décembre 2020

Patrick SOISBAULT
 11 le Coudray - le 1 janvier 2021

René HOUAL
 2 impasse de Vauléon - 20 janvier 2021

Marie GUILLOU
 18 place de l'Eglise - 29 janvier 2021

LE BAFA AU GPAS

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est une formation validée par un brevet délivré par le Ministère de la santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en Accueil Collectif de Mineurs.

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

Le BAFA tient une place importante au GPAS, depuis plus de 30 ans nous pensons que l'animation volontaire est un vecteur d'émancipation, d'ouverture au monde et un levier de l'éducation populaire. Nous pensons que chaque pédagogue, qu'il soit parent, animateur, éducateur ou tout simplement citoyen impliqué dans la vie de sa commune, de son quartier, a sur l'enfant un projet éducatif qui se réfère consciemment ou non à un projet de société.

10



FORMATION BAFA

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

STAGES DE FORMATION GÉNÉRALE 2021

Du 27 février au 6 mars	Brest	demi-pension
Du 24 avril au 1er mai	Rennes	demi-pension
Du 10 au 17 juillet	Rennes	demi-pension
Du 21 au 28 août	Ille et Vilaine	internat
Du 23 au 30 octobre	Landivisiau	internat

demi-pension : 360 €
internat : 480 €

STAGES D'APPROFONDISSEMENT 2021

L'enfant et les arts plastiques	Du 1er au 6 mars	Rennes	demi-pension
Animer dehors : dans la nature, dans la rue (avec Tous les Maquis)	Du 25 au 30 avril	Rennes	internat
L'enfant et la nature	Du 25 au 30 octobre	Landivisiau	internat

demi-pension : 340 €
internat : 450 €



2 rue Père Ricard,
29200 Brest
www.bafa-bretagne.fr
www.gpas.fr
Facebook : BAFA GPAS

formation@gpas.fr

02 98 05 23 88



Le Clic

Les Clic sont des guichets d'accueil, d'information et de coordination ouverts aux personnes âgées et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Ils sont mis en œuvre par les départements. Ils constituent le lieu d'information privilégié des personnes âgées et de leur entourage.

Nous vous rappelons que le CLIC de l'Ille et de l'Illet effectue des permanences délocalisées sur différentes communes (Betton, Saint Grégoire, Melesse et Sens de Bretagne), pour développer la proximité du service, promouvoir l'identification du CLIC auprès des publics auxquels il s'adresse.

Les permanences ont lieu uniquement sur rendez-vous.

Les personnes peuvent s'inscrire auprès du CLIC au 02.23.37.13.99.



CLIC de l'Ille et de l'Illet
1 Place du marché
35250 St Aubin d'Aubigné
02 23 37 13 99
www.clic-ille-illet.fr



associations

ALLEGRO

Le récital éphémère du 16 février dernier prévu à Melesse n'a pu se tenir en raison des restrictions sanitaires.



Nous proposons néanmoins de profiter de 40 minutes de musique avec les élèves de l'école en allant sur ce lien : <https://youtu.be/dBSw3EKppio> ou directement sur le Facebook de l'école de musique Allegro.

Les inscriptions à l'école de musique ALLEGRO se feront du 25 mai au 2 juillet 2021, sur rendez-vous, en appelant le 02 99 13 24 89 à partir du 10 mai. Afin d'éclairer le choix des élèves, ALLEGRO organise une semaine « Portes ouvertes » du 17 au 21 mai. Renseignements et inscriptions au 02 99 13 24 89. Retrouvez ces informations et bien d'autres sur ecole-allegro.fr

APEMA

Pour le printemps l'Apema vous proposera une vente groupée de gâteaux de la marque Bijou et Gavotte. Nous glisserons les bons de commande dans les cahiers de vos enfants.

Pour les vacances, nous vous réservons une surprise, de quoi profiter du grand air et occuper vos enfants

Nous préparons également la tombola et la fête des écoles, en croisant les doigts pour que, cette année, elles aient bien lieu et que nous puissions partager ces moments ensemble.

ATELIER THÉÂTRE

Les ateliers Théâtre enfants et adolescents ont repris cette année à Vignoc, un lundi soir sur deux, et ce, en ligne depuis des mois :

- un atelier CM1-CM2-6e de 16h30 à 18,
- un atelier collégiens de 18h30 à 20h30.

Des stages pour les enfants pourraient éventuellement avoir lieu en cette fin d'année scolaire, en fonction des demandes :

- stages élémentaires de 3h, à thème, les samedis après-midi (en général 25 euros/stage),
- stages élémentaires «Aventures Imaginaires», jeux de rôles dans lesquels les enfants sont des aventuriers (en général 30 euros/stage).

Des stages de théâtre pour adultes pourraient aussi être proposés.

Renseignements - Marine Bucher 06 07 97 35 04 et marine.bucher.baz@gmail.com

<https://marinebucherbaz.wixsite.com/ateliers-de-marine>

Vignoc Yoga et Bien être

Comme toutes les associations, notre activité a été mise entre parenthèse depuis novembre dernier.

Myriam, notre professeur de Yoga, nous a proposé de continuer la pratique individuelle en distanciel par la diffusion de cours audio de deux fois une ½ heure par semaine. Ces cours ont commencé depuis le 11 mars.

Nous espérons vivement retrouver les cours en salle le plus rapidement possible.

Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes a pour projet d'organiser un cinéma en drive-in. L'idée serait de proposer la diffusion de trois films français les 12 et 13 juin. Les modalités ne sont pas encore définies. Nous vous invitons à consulter le Facebook du Comité des Fêtes de Vignoc.

Partenariat ASVHG Basket – Mairie de Vignoc



Bien que cette saison l'activité de l'ASVHG Basket soit extrêmement impactée, l'association reste active malgré tout auprès de la jeunesse de Vignoc. Pour renforcer sa présence sur le territoire communal et pour établir un lien entre la jeunesse vignocoise et le club, l'association a proposé la mise à disposition d'un de ses éducateurs

sportifs afin qu'il intervienne dans les TAP de maternelle et de primaire.

Depuis le mois de septembre, Akim Haïté est donc présent tous les mardis et tous les jeudis auprès des enfants scolarisés à Vignoc afin de pratiquer des activités sportives diverses et variées. Akim est un jeune malouin avec une forte expérience dans le développement du sport et l'encadrement. Après avoir passé ses diplômes à Bordeaux, à Rouen et à Rennes dans le management et le marketing du sport, il s'est forgé une forte expérience dans les clubs et les offices des sports, dont celui du Val d'Ille. Aujourd'hui il est diplômé en handball, en football et évidemment en basket-ball.

Avant de nous rejoindre, il a travaillé 6 ans pour l'office des sports de St Nicolas de Pélem dans les Côtes d'Armor où il avait pour mission de valoriser le développement du basket sur la communauté de communes. Il y animait aussi des séances sportives lors de tap, des entraînements en club dans ses différentes spécialités.

Aujourd'hui, Akim est revenu dans sa région natale et partage son temps entre différents clubs dont celui de Gévezé et Vignoc-Hédé-Guipel. Pour l'ASVHG basket, il est l'éducateur qui anime l'éveil multisport et le baby-basket le samedi matin à Vignoc, et qui encadre nos U11 et U13 le lundi à Hédé.

Vignoc Construire avec vous

L'écriture d'un nouveau PEDT (Projet Educatif De Territoire) est une opportunité pour notre commune de remettre à plat son organisation d'accueil périscolaire et de le faire évoluer pour répondre le plus favorablement possible aux besoins des enfants et des familles.

Lors des semaines à venir, les parents et les différentes instances seront à nouveau sollicités pour continuer le travail d'élaboration du PEDT. Ce dernier sera mis en œuvre lors de l'année scolaire prochaine et pour trois ans.

Le service périscolaire qui est un service public, nécessite aujourd'hui une mise à concurrence dans le cadre d'un marché public. Il va permettre à la Mairie d'étudier différentes propositions de professionnels expérimentés et reconnus dans la profession de l'animation, de l'enfance, de la jeunesse, du périscolaire et de l'adolescence.

L'association Accueil et Loisirs est invitée à participer à cet appel à projets. Elle ne souhaite pas y répondre et a décidé de mettre fin à son partenariat avec la commune le 6 juillet 2021. S'ils le souhaitent, le directeur et l'équipe d'animation actuels seront maintenus à leurs postes avec notre futur prestataire. Lorsque l'école maternelle sera construite, le centre de loisirs bénéficiera de locaux dédiés.

Les activités proposées aux adolescents (11 / 17 ans) sont toujours en cours avec Accueil et Loisirs et se poursuivront au delà du 6 juillet avec le nouveau prestataire.

Le 7 juillet, notre centre de loisirs ouvrira ses portes et accueillera les enfants pour les vacances d'été.

A la rentrée scolaire prochaine, les TAP seront maintenus sur un rythme scolaire de 4 jours 1/2.

La commission « affaires périscolaires » réunie en janvier puis en mars a permis de faire un point d'étape sur le PEDT, sur l'appel d'offres pour le centre de loisirs (ouvert fin mars afin de permettre au nouveau prestataire d'être choisi pour fin mai), de travailler sur la restauration scolaire (service, formation du personnel, création d'un self ? ...), les TAP, le protocole sanitaire, la situation COVID-19, le temps méridien. La commission mène également une réflexion sur la création de groupes de concertation (formés de parents d'élèves, d'élus et de partenaires) sur les différents sujets concernant le périscolaire ainsi que des groupes de concertation « enfants » qui pourraient être formés lors du premier trimestre de l'année scolaire 2021/ 2022.

Vignoc Ensemble

Nous tenions à faire un point sur les commissions communales mise en place au début du mandat. 13 commissions municipales ont été créées mais peu se réunissent.

La commission Environnement, Développement durable, Transition écologique, Mobilité s'est réunie une seule fois bien que de nombreux projets aient été énoncés par la majorité.

La commission Urbanisme-Logement-Commerce ne s'est encore jamais réunie malgré l'intérêt d'avancer, sans tarder, dans un nouveau projet de ZAC.

La commission Bâtiments Communaux-Sécurité bâtiments et ERP-Sécurité des personnes s'est réunie 2 fois afin de discuter du grand projet concernant les équipements publics. Il s'agit pourtant d'un grand projet important et urgent notamment concernant la réalisation de la nouvelle école maternelle !

La commission Centre Communal d'action Sociale s'est réunie 3 fois, notamment pour l'élection du bureau et ré-élection suite à la démission de la 1ère adjointe.

La Commission Affaires scolaires et périscolaires, Restauration et Jeunesse s'est réunie une seule fois. Or nous connaissons l'importance des différents sujets qui font l'actualité de Vignoc :

- difficultés de communication avec l'association Accueil et Loisirs, remise en question du partenariat,
- création d'un nouveau centre de loisirs pour l'été 2021,
- un grand projet d'école maternelle et de restaurant municipal

....

La commission, qui a eu lieu en janvier 2021, a porté sur la modification du règlement du restaurant municipal, mais à aucun moment il n'a été question de l'ouverture de la classe de maternelle, de la mise en place du protocole sanitaire, du recrutement d'une coordinatrice, du renouvellement du PEDT, de la construction du nouveau pôle Jeunesse.

Pourquoi si peu de communication alors que les difficultés sont nombreuses ? Cela a pu être constaté ces dernières semaines par la création d'un collectif jeunesse qui demande plus de transparence, plus de communication et un changement radical de la méthode de pilotage de la politique Jeunesse.

Les instances sont déjà nombreuses, y ajouter 13 commissions nécessite une disponibilité et un engagement important. Nous tenions quand même à rappeler que les discussions, les échanges et le travail à réaliser se font au cours de ces commissions. Le but étant d'avancer des idées, d'échanger sur des possibilités, des moyens et d'en débattre collectivement.

Pour conclure, nous constatons peu de réunions de commission, donc un manque de collaboration avec l'ensemble des conseillers municipaux. Ceci nous laisse penser que les décisions sont prises principalement en réunion de bureau c'est à dire entre adjoints.

A quoi servent alors les conseillers municipaux à Vignoc ?



conseil municipal

Conseil Municipal du 14 janvier 2021

VOIRIE - DEPARTEMENT – REPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE (DOTATION 2020- PROGRAMME 2021 – RADARS PEDAGOGIQUES

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) régit la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. La répartition est faite par le Département. Il arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser.

Les sommes allouées peuvent être utilisées au financement des projets d'aménagement suivants :

- Aires d'arrêt de bus sécurisés sur tous types de voies en agglomération, sur voies communales et routes départementales hors agglomération. Les abribus et autres équipements de « confort » sont exclus de ce dispositif ;
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) ;
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation sauf si ce parking est créé dans le cadre d'une opération d'équipement public ou privé ;
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours hors feux asservis à la vitesse ;
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement ;
- Aménagement de sécurité sur voirie, y compris les radars pédagogiques ;
- Aménagement piétonniers protégés le long des voies de circulation ;
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

A la suite du courrier transmis par le Département informant les collectivités que les dossiers de demandes de subvention doivent être déposés au plus tard le 31 janvier 2021, il est proposé de déposer une demande d'aide financière pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques mobiles.

Le conseil municipal approuve le principe d'acquiescer deux radars pédagogiques et sollicite auprès du Département d'Ille-et-Vilaine une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2020 programme 2021).

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°3

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires votés au moment du budget primitif afin de régler la mise à disposition des personnels extérieurs (CDG35, ACTIF...), il est proposé la décision modificative n°3 suivante :

Le conseil municipal approuve les écritures comptables ci-dessus proposées.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
012 Charges de personnel			
6218 autres personnels extérieurs	augmentation	13 650 €	CDG35 postes de la 5ème ATSEM et de coordination+ ACTIF renfort
65 Autres charges de gestion courante			
6574 sub. Fonctionnement	diminution	13 650 €	

ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSIONS COMMUNALES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS

A la suite de son installation en qualité de conseiller municipal, Franck Aubrée a souhaité s'inscrire dans les commissions

communales suivantes :

- o Environnement, développement durable, transition écologique, mobilité ;
- o Infrastructures, voirie, réseaux ;
- o Appel d'offres ;
- o Bâtiments communaux, sécurité bâtiment et ERP, sécurité des personnes ;
- o Urbanisme, logement, commerce.

Le conseil municipal en prend acte.

ADMINISTRATION GENERALE – CCAS – NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CCAS

A la suite de la démission de Françoise Lefevre, il y a lieu de nommer un nouveau membre pour siéger au sein du CCAS. Il est proposé de nommer Joseph HOUAL, conseiller municipal de la liste « Construire avec vous », pour siéger au sein du comité d'administration du CCAS.

Après délibération, le conseil municipal désigne Joseph Houal, conseiller municipal, en qualité de membre pour siéger au sein du comité d'administration du CCAS.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Edith Garnier, Adjointe Déléguée, indique aux membres du conseil municipal que quelques modifications ont été apportées à la rédaction du règlement intérieur lors de la commission « affaires scolaires et périscolaires » le 11 janvier 2021. Le règlement est consultable en mairie.

Le conseil municipal approuve les modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire.

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA FLUME ET DU PETIT BOIS - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ANNEE 2019

Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal les grandes lignes du rapport ont été présentées au conseil municipal. Le rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel de 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Influenza aviaire - La découverte de cadavres d'oiseaux sauvages doit être signalée à l'Office français de la biodiversité (OFB) – 02.98.82.69.24 ou par mail à l'adresse sd29@ofb.gouv.fr ou à la fédération de la chasse 02.98.95.85.35.

✓ Une enquête sur les logements par l'INSEE se déroulera dans les prochains mois sur le territoire communal.

ADMINISTRATION GENERALE - NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE

Les dispositions du précédent règlement adopté en 2002 et relatives au fonctionnement général du cimetière, aux sépultures en terrain commun, aux concessions et leur entretien, au titre de concession, aux opérations funéraires et aux travaux dans l'enceinte du cimetière font l'objet d'apports ou de modifications.

Le nouveau règlement du cimetière est consultable en mairie.

Le conseil municipal abroge la délibération en date du 11 décembre 2002 et **approuve** le règlement présenté qui entrera en vigueur à partir du caractère exécutoire de la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLER DELEGUE

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.

Daniel HOUTTE, Maire indique qu'il souhaite déléguer des missions à deux conseillers municipaux :

1er conseiller délégué : conduite de projets, => Nicolas Daboudet ;

2ème conseiller délégué : culture, animations, communication (bulletin municipal) => Nolwenn Fougeray.

Chacun des conseillers délégués percevra 3 % de l'indice maximale brut.

ADMINISTRATION GENERALE - INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE

Une indemnité de gardiennage des églises peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. L'indemnité de gardiennage s'élève à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Un accord entre la commune de Vignoc et la paroisse permet à la paroisse d'utiliser la salle de la maison communale et le bureau en contrepartie la commune ne verse pas l'indemnité de gardiennage. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, par courrier en date du 13 janvier 2021, la Paroisse Sainte-Croix de la Flume sollicite le versement de l'indemnité de gardiennage de 120.97 €.

Le conseil municipal approuve le versement de l'indemnité de gardiennage d'un montant de 120.97 €.

RESEAUX - VOIRIE - AMENAGEMENT DE LA RUE DU PONT – PRESENTATION DU PROJET

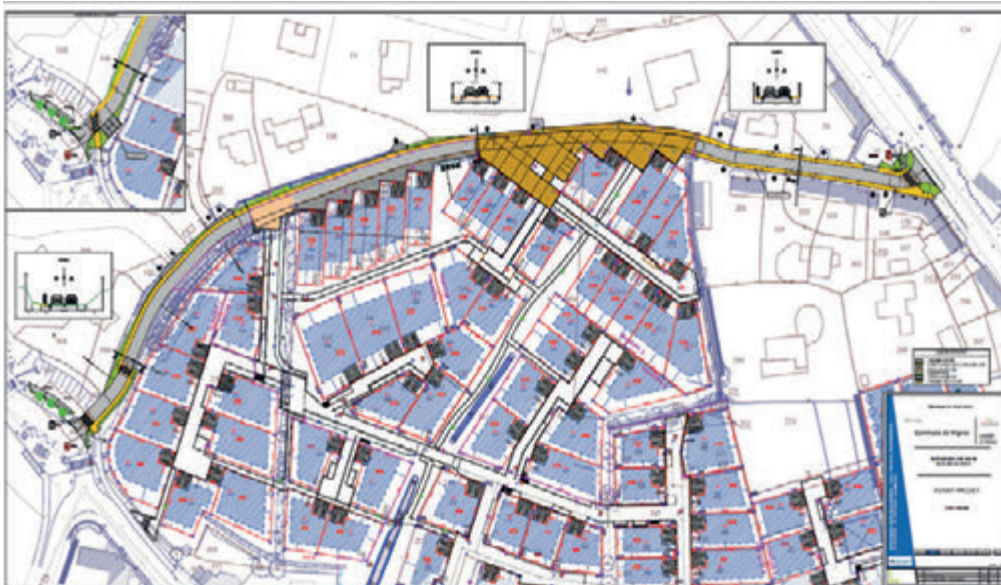
Un avant-projet de la rue du Pont a été présenté aux riverains courant juin 2020. Des observations avaient été

formulées. Celles-ci ont été prises en compte par le bureau d'études SERVICAD. Une nouvelle concertation avec les riverains avec présentation du projet modifié a eu lieu le samedi 23 janvier 2021 en mairie. Ce projet a également été présenté à la commission voirie.

Le projet d'aménagement de la rue du Pont est présenté au conseil municipal. Il est consultable en mairie.

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement présenté en séance.

**RESEAUX – VOIRIE – EXTENSION
ECLAIRAGE PUBLIC – IMPASSE DE
VAULEON**



A la demande des riverains de l'impasse de Vauléon, la commune a demandé une étude de faisabilité pour l'opération d'extension d'éclairage public auprès du SDE.

Création de 5 points lumineux :

Le coût de l'étude est estimé à 26 703.63 €

La participation du SDE s'élève à 12 176.86 €

Le montant à charge de la commune s'élève à 14 526.77 €

Le conseil municipal approuve le projet d'extension d'éclairage public – Impasse de Vauléon.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Système d'information géographique (SIG) – présentation et information

La réforme « anti-endommagement des réseaux » oblige les exploitants de réseaux à enregistrer auprès d'un guichet unique, sous forme de téléservice, les données les concernant, ainsi que celles relatives à leurs ouvrages. Ces données sont mises à disposition des maîtres d'ouvrage, des entrepreneurs, mais également des collectivités locales. « Cette nouvelle réglementation renforce par ailleurs les obligations des maîtres d'ouvrage et des entrepreneurs dans le cadre des opérations de travaux à proximité des réseaux. La précision des informations transmises dans les déclarations de travaux et les déclarations d'intention commencement de travaux est davantage encadrée et les marchés de travaux doivent tenir compte des considérations liées à la présence d'un ouvrage de réseau dans ou à proximité de l'emprise de l'opération.

Une convention entre le SDE35 et la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est en cours. Cette convention vise le cofinancement d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS) par les EPCI du département. Le SDE35 étant le coordonnateur du groupement et l'organisme à l'initiative des recherches de subventions (FEDER, gestionnaires de réseaux).

Le plan de corps de rue simplifié avec un niveau de précision au 1/200°, doit devenir le fond de plan utilisé pour la présentation des données réseaux. Il peut se présenter sous deux formes :

- **Un format image/raster** : photographie aérienne de haute précision du territoire => Suffisant pour Vignoc => prise en charge par la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.
- **Un format vecteur** : forme ressemblant à celle des plans de récolement.

✓ ALSH – Point d'étape

L'association Accueil et Loisirs a adressé un courrier à Monsieur le Maire et aux adhérents de l'association. Des interrogations sont soulevées sur la pérennité du service rendu.

Inquiétude des parents.

Réponse : le courrier de l'association a soulevé un mouvement de panique auprès de parents. L'équipe municipale est étonnée de cette action car les relations avec l'association Accueil et Loisirs sur le terrain sont harmonieuses, cordiales. Certes la mutualisation des locaux est parfois lourde à gérer. Le projet de l'école maternelle va libérer des locaux qui seront attribués à l'accueil périscolaire.

✓ VAL D'ILLE-AUBIGNE – Mobilité

L'atelier réparation vélos est fixé au 18/04/2021 de 10h à 13h. Point d'étape sur le déroulement de la journée, il est envisagé la création d'une animation autour du four à pain en associant les commerçants.



urbanisme

Vous avez un projet de construction, de rénovation et/ou d'agrandissement pour votre habitation ou autre.
M Yves-Michel FRESNEAU, Architecte Conseiller, se fera un plaisir de vous aider gratuitement dans votre projet. Ses permanences sont sur rendez-vous. Un planning de ces permanences est consultable en mairie.

conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

• **Mr JOUAN** assure une permanence par mois, sur rendez-vous à la mairie de **Hédé-Bazouges**, le mardi de 9h à 12h. Prendre contact auprès de la mairie au **02 99 45 46 18**

• **Mr POIRIER** assure tous les 15 jours à la mairie de **La Mézière** le mardi de 9h00 à 11h30. Prendre contact au **02 99 69 33 36**



CONSEIL DES SAGES

Le Conseil des Sages de Vignoc organisera son troc aux plantes de printemps le dimanche 18 avril 2021 au four à pain de 9 h30 à 13 heures.

Rendez-vous avec ou sans plantes pour échanger ou trouver des plants de fleurs, de légumes, d'arbustes fruitiers. Le tout est entièrement gratuit.

✕ Troc aux plantes et atelier de réparation vélo Dimanche 18 avril au four à pain

VAL D'ILLE-AUBIGNE
MOBILITÉS

Les ateliers participatifs de réparation vélo



Les ATELIERS REPARATION VELO

Dimanche 18 avril, de 10h à 13h, près du four à pain, venez remettre vos vélos en état !

A bord de leur camion-atelier, équipé d'outils et de pièces de rechange, les bénévoles de l'association Transports Mobilité vous aideront à réparer et entretenir vos vélos. (Comment changer vos pneus, remplacer vos freins, réparer une crevaison, régler votre dérailleur...).

Cet atelier **participatif** est **GRATUIT** (jusqu'à 50€ de réparation) et **ouvert à tous**.



Avec la participation de



www.valdille-aubigne.fr

